

Arrêté n°SAGJ-25-140

Portant sur la recevabilité des candidatures déposées dans le cadre du renouvellement intégral des membres du conseil d'école et du conseil scientifique et de perfectionnement de l'ENSIM – Scrutin du 21 octobre 2025

RECEVABILITE DES CANDIDATURES**RENOUVELLEMENT INTEGRAL DES MEMBRES DU CONSEIL D'ECOLE ET DU
CONSEIL SCIENTIFIQUE ET DE PERFECTIONNEMENT DE L'ECOLE NATIONALE
SUPERIEURE D'INGENIEURS DU MANS****Scrutin du 21 octobre 2025**

- Vu** le code de l'éducation, notamment les articles L713-9, L719-1 et suivants et D719-1 et suivants ;
- Vu** l'arrêté n° SAGJ-25-131 du 16 septembre 2025 portant sur le renouvellement intégral des membres du conseil d'école et du conseil scientifique et de perfectionnement de l'ENSIM (scrutin du 21 octobre 2025) ;
- Vu** l'arrêté n°SAGJ-25-130 du 12 septembre 2025 portant sur la composition du comité électoral consultatif de l'établissement ;
- Vu** les statuts de l'ENSIM approuvés par le conseil d'administration de l'université du Mans réuni en séance le 4 septembre 2025 (délibération n°2025-09-04-069) ;
- Vu** les statuts de l'université du Mans approuvés par le conseil d'administration réuni en séance le 12 octobre 2017 ;
- Vu** la consultation du comité électoral consultatif de l'établissement en date du 6 octobre 2025 portant sur la recevabilité des candidatures dans le cadre du présent scrutin.

Arrêté n°SAGJ-25-140

Portant sur la recevabilité des candidatures déposées dans le cadre du renouvellement intégral des membres du conseil d'école et du conseil scientifique et de perfectionnement de l'ENSIM – Scrutin du 21 octobre 2025

LA PRESIDENTE DE L'UNIVERSITE**ARRETE****ARTICLE 1 - Candidatures déclarées recevables**

L'arrêté SAGJ-25-131 du 16 septembre 2026, susvisé, portant sur l'organisation du renouvellement intégral des membres des conseils de l'ENSIM, avait fixé la date limite de dépôt des candidatures au vendredi 3 octobre 2025.

Sont déclarées recevables pour ce scrutin les listes de candidatures présentées ci-dessous dans l'ordre alphabétique.

A - Conseil d'école**1 - Collège A - Professeurs des universités et personnels assimilés**

LISTE DE CANDIDATS
Nom de la liste : « ENSIM Evolution - Transparence - Equité »
RAOOF Kosai
GAUTIER François
THOMAS Jean-Hugh
PICART Pascal

Aux termes de l'article 7.2.2. de l'arrêté SAGJ-25-131 susvisé : « *Chaque liste de candidats est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe* ». Or, la liste « ENSIM Evolution - Transparence - Equité » comporte uniquement des candidats de sexe masculin. Cependant, la liste électorale du collège concerné est elle-même composée uniquement d'électeurs de sexe masculin. Aussi, la liste de candidatures « ENSIM Evolution - Transparence - Equité » est déclarée recevable.

Arrêté n°SAGJ-25-140

Portant sur la recevabilité des candidatures déposées dans le cadre du renouvellement intégral des membres du conseil d'école et du conseil scientifique et de perfectionnement de l'ENSIM – Scrutin du 21 octobre 2025

2 - Collège B - Autres enseignants-chercheurs et personnels assimilés

LISTE DE CANDIDATS
Nom de la liste : « Divers & Pluriel »
SERRESTOU Youssef
MALANDIN Emmanuel

Aux termes de l'article 7.2.2. de l'arrêté SAGJ-25-131 susvisé : « *Chaque liste de candidats est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe* ». Or, la liste « Divers & Pluriel » comporte uniquement des candidats de sexe masculin. Toutefois, il a pu être justifié que toute diligence avait été accomplie pour constituer une liste alternée, sans résultat. Aussi, la liste « Divers & Pluriel » est déclarée recevable.

LISTE DE CANDIDATS
Nom de la liste : « EN SIMbiose »
VICENTE Thibault
AKLOUCHE Omar
BENTAHAR Mourad

Aux termes de l'article 7.2.2. de l'arrêté SAGJ-25-131 susvisé : « *Chaque liste de candidats est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe* ». Or, la liste «EN SIMbiose» comporte uniquement des candidats de sexe masculin. Toutefois, il a pu être justifié que toute diligence avait été accomplie pour constituer une liste alternée, sans résultat. Aussi, la liste « EN SIMbiose » est déclarée recevable.

Arrêté n°SAGJ-25-140

Portant sur la recevabilité des candidatures déposées dans le cadre du renouvellement intégral des membres du conseil d'école et du conseil scientifique et de perfectionnement de l'ENSIM – Scrutin du 21 octobre 2025

LISTE DE CANDIDATS
Nom de la liste : « ENSIM Unie »
HASSAN Kais
SHAMSI Meysam

Aux termes de l'article 7.2.2. de l'arrêté SAGJ-25-131 susvisé : « *Chaque liste de candidats est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe* ». Or, la liste « ENSIM Unie » comporte uniquement des candidats de sexe masculin. Toutefois, il a pu être justifié que toute diligence avait été accomplie pour constituer une liste alternée, sans résultat. Aussi, la liste « ENSIM Unie » est déclarée recevable.

LISTE DE CANDIDATS
Nom de la liste : « POUR LA PLURALITE A L'ENSIM »
NICOLAS DEBARNOT Dominique
M'HAMMEDI Taoufik

La liste « POUR LA PLURALITE A L'ENSIM » est déclarée recevable.

3 - Collège des représentants des personnels bibliothèques, ingénieurs, administratifs, techniques, pédagogiques, sociaux et de santé

LISTE DE CANDIDATS
Nom de la liste : « BIATSS Administratifs et Techniques »
SAEN Maryline
FOUCART Félix
CHENUAU Stéphanie

La liste « BIATSS Administratifs et Techniques » est déclarée recevable.

Arrêté n°SAGJ-25-140

Portant sur la recevabilité des candidatures déposées dans le cadre du renouvellement intégral des membres du conseil d'école et du conseil scientifique et de perfectionnement de l'ENSIM – Scrutin du 21 octobre 2025

4 - Collège des usagers

LISTE DE CANDIDATS
Nom de la liste : « Ensemble ENSIM »
LACOSTE Camille
SCHOTT GUILMAULT Lazare
BINEY Oriane
GOUREAU Tom
KEUDEM Miranda
HASNI Ilyes
DIOUF Adja
LE COUAZER César

La liste « Ensemble ENSIM » est déclarée recevable.

Arrêté n°SAGJ-25-140

Portant sur la recevabilité des candidatures déposées dans le cadre du renouvellement intégral des membres du conseil d'école et du conseil scientifique et de perfectionnement de l'ENSIM – Scrutin du 21 octobre 2025

A - Conseil scientifique et de perfectionnement**1 - Collège A - Professeurs des universités et personnels assimilés**

LISTE DE CANDIDATS
Nom de la liste : Néant
LEROUX Pascal
THOMAS Jean-Hugh
GAUTIER François

Aux termes de l'article 7.2.2. de l'arrêté SAGJ-25-131 susvisé : « *Chaque liste de candidats est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe* ». Or, la liste unique déposée dans le collège A comporte uniquement des candidats de sexe masculin. Cependant, la liste électorale du collège concerné est elle-même composée uniquement d'électeurs de sexe masculin. Aussi, la liste de candidatures est déclarée recevable.

2 - Collège B - Autres enseignants-chercheurs et personnels assimilés

LISTE DE CANDIDATS
Nom de la liste : « Savoirs et Progrès »
MAY Madeth
NICOLAS DEBARNOT Dominique
BENTAHAR Mourad

La liste « Savoirs et Progrès » est déclarée recevable.

3 - Collège C - Autres enseignants

CANDIDATURE INDIVIDUELLE
Emmanuel MALANDIN

La candidature individuelle déposée est déclarée recevable.

Arrêté n°SAGJ-25-140

Portant sur la recevabilité des candidatures déposées dans le cadre du renouvellement intégral des membres du conseil d'école et du conseil scientifique et de perfectionnement de l'ENSIM – Scrutin du 21 octobre 2025

4 - Collège des usagers

LISTE DE CANDIDATS
Nom de la liste : « Ensemble ENSIM »
LACOSTE Camille
SCHOTT GUILMAULT Lazare
KEUDEM Miranda
LE COUZER César
BINEY Oriane
GOUREAU Tom
DIOUF Adja
HASNI Ilyes

La liste « Ensemble ENSIM » est déclarée recevable.

ARTICLE 2 - Candidatures déclarées irrecevables

Aucune liste de candidatures, ni aucune candidature individuelle n'est déclarée irrecevable.

ARTICLE 3 - Exécution

La directrice administrative de l'ENSIM est chargée de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 4 - Publication

Le présent arrêté sera mis en ligne sur le site internet de l'université www.univ-lemans.fr, rubrique « Université », « Organisation et fonctionnement », « Elections dans les composantes » et affiché au sein des locaux de l'ENSIM.

La Présidente
Le Mans Université
Delphine LETORT

Delphine LETORT

Arrêté transmis au rectorat le : 06-10-2025 Publié le : 06-10-2025